

## Communiqué

Un Conseil d'administration de ROUGIER S.A. s'est réuni le 29 mars 2022 autour des points suivants :

### **Changement de co-commissaire aux comptes titulaire à l'occasion d'une prochaine Assemblée générale**

Le Conseil d'administration a été informé de la démission de Deloitte & Associés de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire et de la démission du Groupe Y Audit de son mandat de commissaire aux comptes suppléant qui prendront effet à compter d'une prochaine Assemblée générale des actionnaires convoquée pour acter de ces démissions et procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire.

Le mandat de Deloitte & Associés expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la nomination du cabinet BM&A pour une durée de 6 exercices, ainsi qu'une mission complémentaire en application de l'article L 820-3-1, 2° du code de commerce pour certifier les comptes des exercices 2020 et 2021, seront proposées lors de cette prochaine Assemblée. D'autre part, le Conseil d'administration a été informé de la démission du Groupe Y audit de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

Ces décisions permettront de faciliter l'arrêté en 2022 des comptes annuels 2020 et 2021.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée générale ordinaire le 19 mai 2022 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. La constatation de la démission du cabinet Deloitte & Associés de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire et de la démission du Groupe Y Audit de son mandat de commissaire aux comptes suppléant ;
2. La nomination du cabinet BM&A en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire au côté du cabinet Ernst & Young, en remplacement du cabinet Deloitte & Associés, démissionnaire, pour les 6 exercices de 2022 à 2027 ;
3. L'attribution au cabinet BM&A d'une mission complémentaire d'audit des comptes 2020 et 2021 au côté du cabinet Ernst & Young en application de l'article L 820-3-1, 2° du code de commerce ;

### **Arrêtés des comptes 2020 et 2021 et reprise de la cotation en 2022**

La société a sollicité auprès du tribunal de commerce une prorogation du délai de réunion de ses Assemblées pour les comptes des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Enfin, le Conseil d'administration a prévu de reprendre la cotation suspendue du cours de l'action ROUGIER SA d'ici la fin de l'année 2022

### **A propos de ROUGIER**

*Fondé en 1923, le Groupe ROUGIER est un acteur de référence des bois tropicaux certifiés africains. Il opère dans l'exploitation de forêts naturelles en Afrique Centrale, dans la transformation industrielle et dans le commerce international.*

*Isin : FR0000037640 – ALRGR*  
*www.rougier.fr*

**Contact**

Cyril Combe

[rougier@calyptus.net](mailto:rougier@calyptus.net)

Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68